

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Vicky Labelle

<https://www.cadre21.org/membres/bb5b0ecfac7c1982c6d39fca>

Date d'obtention : 2025-02-25 17:31:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

méthode élaborée en partenariat avec les différents acteurs impliqués dans les situations de sextage et qui respectent le mandat de chacun de ses acteurs

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

respect des étapes, donc chaque intervention sera plus complète et efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas consulter les images, et ce même si les élèves insistent à me les montrer pour démontrer qu'il ne s'agit pas de photos trop compromettantes